



Code d'éthique à l'usage de concours des bourses d'études de l'Université Laval

Introduction

Toutes les étudiantes et les étudiants désirant participer au concours des bourses d'études de l'Université Laval doivent, sans exception, adhérer au code d'éthique suivant. Ce code n'est pas destiné à régir les comportements spécifiques mais constitue un guide de haut niveau dont le but est de s'assurer de la conformité des travaux aux bonnes pratiques généralement recommandées par l'Université Laval.

Règles à respecter

Les règles, somme toute simples, sont les suivantes :

Règles	Énoncés
Agir en toute légalité, en toutes circonstances	Les travaux soumis ne doivent pas être le fruit d'actes de piratage ou de tout autre gestion illégale selon les lois du Québec, du Canada ou de tout autre pays dans le monde. Le piratage éthique dans un laboratoire en circuit fermé est toléré, pourvu que la légalité ait été démontrée.
Respecter le principe de la protection des renseignements personnels	Les travaux soumis ne doivent pas avoir été élaborés en violant le principe de la protection des renseignements personnels et ne doivent pas non plus servir à cette fin dans le futur.
L'ingénierie sociale n'est pas tolérée	Tous les travaux soumis ne doivent pas avoir été obtenus en utilisant l'ingénierie sociale (usurpation d'identité) ou contribuer à le faire.
Respecter les brevets et les droits d'auteur ainsi que les licences d'utilisation des logiciels, de l'équipement et de l'information.	Les travaux soumis ne doivent pas contribuer à violer les brevets et les droits d'auteur sur les logiciels, l'équipement et l'information.
Usage futur des résultats	En s'inscrivant à ce concours, les participantes et les participants s'engagent à ne pas utiliser à des fins illégales les résultats présentés soit par eux-mêmes ou par toute autre candidate et candidat ou équipe.

Rappel important

Il est bon de rappeler que chaque participante et participant est aussi soumis aux règles d'éthique et de comportement de son établissement d'enseignement. Si l'une des règles ci-dessus venait en contradiction avec celles-ci, l'interprétation la plus rigoureuse du point de vue de la sécurité et de la protection des systèmes, des personnes et des informations sera appliquée pour les fins de ce concours.

Chaque participante et participant est tenu de signer le formulaire et de le remettre avec le formulaire de répartition de la bourse, au département concerné, lors de l'inscription au concours de la bourse d'études.

Pour de plus amples renseignements

Pour toute question concernant ces règles et leur application, contacter la Direction de la Faculté des sciences et de génie – 418-656-2131, p. 8959 – bourses@fsg.ulaval.ca.

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____

Signature : _____ Date : _____